

Le

CJP



vote aux élections fédérales



Table des matières

Questions/réponses

- Qui peut voter aux élections fédérales? p. 1
- Suis-je déjà inscrit.e pour voter? p. 1
- Où dois-je m'inscrire pour voter? p. 1
- J'ai déménagé, comment puis-je changer mon adresse? p. 1
- Comment voter? p. 2
 - Le jour de l'élection
 - Par anticipation
 - Bureau local d'Élections Canada
 - Par la poste
- Où se situe mon bureau de vote? p. 3
- Quelles sont les cartes d'identité que je dois apporter? p. 3
- Si je suis à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse,
comment puis-je voter? p. 4
- Comment s'inscrire au bulletin spécial ? p. 4
- Bureaux de vote adaptés p. 5
- Annuler son vote p. 5
- Importance d'aller voter p. 5

Lexique p. 6-7

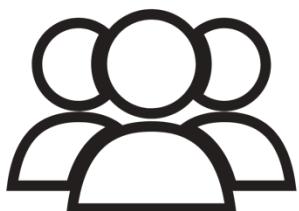
Bibliographie p. 8

Questions/Réponses

Qui peut voter aux élections fédérales?

Tu dois respecter ces trois conditions :

- Tu dois être un.e citoyen.ne canadien.ne ;
- Tu dois avoir au moins 18 ans le jour de l'élection; et
- Tu dois être inscrit.e sur la liste électorale



Suis-je déjà inscrit.e pour voter?

Facile! Tu peux vérifier [en ligne](#) ou appeler Élections Canada au 1-800-463-6868

Où dois-je m'inscrire pour voter?

En ligne : Tu peux t'inscrire [en ligne](#), c'est super facile! Tu n'as qu'à fournir ton numéro de permis de conduire ou ta carte d'identité provinciale/territoriale pour confirmer ton identité.

En personne : Tu peux aussi t'inscrire à ton bureau local d'Élections Canada ou directement à ton bureau de vote lorsque tu vas aller voter.

J'ai déménagé, comment changer mon adresse?

Tout d'abord tu dois vérifier [en ligne](#) si tu es inscrit.e. Après cette étape, tu vas arriver sur une page où Élections Canada te propose de mettre à jour ton adresse résidentielle ou postale.

Pour toutes autres modifications dans ton dossier, il faudra communiquer avec Élections Canada pour obtenir un formulaire d'inscription!

Comment voter?

Quatre façons de voter :

- Voter le jour de l'élection
- Voter à ton bureau de vote par anticipation
- Voter à ton bureau local d'Élections Canada
- Voter par la poste



1 Le jour de l'élection

Tu vas recevoir ta carte d'information de l'électeur qui t'informera où et quand voter le jour du scrutin. Tu peux aussi consulter ton profil sur le site web d'Élections Canada pour avoir toutes ces informations. Ton bureau d'élection est ouvert pendant 12h la journée des élections et si tu travailles pendant les heures d'ouverture du bureau, ton employeur doit te donner au moins 3 heures consécutives pour aller voter.

Si tu es déjà inscrit.e sur la liste électorale, tu n'as qu'à te présenter à ton bureau de scrutin, présenter ta carte d'identité et tu pourras alors cocher pour le.la candidat.e de ton choix.

4 Par la poste

Si tu es en voyage et que ton domicile est au Canada, c'est une très bonne façon de voter, tu peux présenter une demande de vote par la poste lorsque les élections seront déclenchées.

2 Vote par anticipation

Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de midi à 20h entre le 10^e et 7^e jour avant le jour de l'élection (soit un vendredi, samedi, dimanche et lundi). Tu peux t'informer des dates exactes et l'endroit où voter en regardant ta carte d'information de l'électeur ou en allant sur ton profil d'Élections Canada. Tu dois être inscrit.e pour voter et tu vas devoir prouver ton identité ainsi que ton adresse de résidence.

3 Bureau d'Élections Canada

Lorsque les élections sont déclenchées, un bureau local d'Élections Canada ouvrira dans chaque circonscription au Canada où tu pourras y voter pendant la majeure partie de la période électorale. Pour voter à l'un de ces bureaux, tu devras remplir une demande d'inscription et de bulletin de vote spécial sur place. Tu devras aussi prouver ton identité et ton adresse de résidence.

Où est mon bureau de vote?

Si tu es inscrit.e sur la liste électorale, tu vas recevoir ta **carte d'information de l'électeur** et tu vas y voir l'adresse de ton bureau de vote. Si jamais tu ne la reçois pas, c'est probablement parce que tu n'es pas inscrit.e sur la liste électorale. Tu dois alors t'inscrire [en ligne sur le site web d'Élections Canada.](#)

Cartes d'identité à apporter

Trois options s'offrent à toi pour prouver ton identité



1 Présente une de ces pièces d'identité

- Ton permis de conduire
- Ta carte d'identité provinciale ou territoriale
- Toute autre carte délivrée par un gouvernement avec ta photo, ton nom et ton adresse actuelle

2 OU présente deux de ces pièces d'identité

- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien
- Certificat de naissance
- Carte étudiante
- Carte de bibliothèque
- Carte de citoyenneté
- Carte d'assurance sociale
- Carte d'hôpital
- Carte de débit
- Carte de crédit
- et pleins d'autres...

3 OU prêtes serment

Si aucune de tes cartes n'a ton adresse, présente 2 pièces d'identité avec ton nom et demande à une personne qui te connaît bien d'aller voter avec toi et d'attester ton adresse. Cette personne doit également prouver son identité, son adresse et être inscrite dans la même section de vote que toi.



Comment voter si je suis à l'extérieur de ma circonscription?

Trois façons s'offrent à toi pour voter :

- Voter par anticipation – *voir page 2*
- Voter directement sur le campus
- Voter par bulletin spécial

2

Par bulletin spécial : Comment s'inscrire?

Le vote par bulletin spécial est très utile si tu n'es pas au pays pendant les élections. Ça te permet de voter par la poste ou n'importe où au Canada. Si tu veux voter de cette façon tu dois faire une demande de bulletin de vote spécial lorsque les élections sont déclenchées. Tu peux le faire à tout moment si tu es un.e Canadien.ne qui vit à l'étranger. Cette demande se fait à un bureau local d'Élections Canada, par téléphone ou tu peux le télécharger sur [le site internet d'Élections Canada](#).

3

Voter directement sur le campus : ce n'est plus une option!

Élections Canada ouvre généralement des bureaux locaux dans les établissements postsecondaires du Canada.

Cependant, pour les élections fédérales de 2021, ces bureaux de scrutin spéciaux ne seront pas disponibles.

Est-ce accessible en fauteuil roulant?



Tu peux regarder sur ta carte d'information de l'électeur que tu vas recevoir par la poste pour vérifier si au verso de la carte il y a le **symbole d'accessibilité** et le numéro de téléphone à composer pour vérifier si le lieu répond à tes besoins. Tu peux aussi vérifier sur [ton profil d'Élections Canada](#).

Pourquoi annuler son vote?

Annuler son vote c'est : Cocher toutes les cases, laisser toutes les cases vides, faire un dessin, barrer tous les noms, etc. Annuler son vote c'est tout sauf cocher un seul nom!

- **Si tu ne vas pas voter**, ça envoie comme message au gouvernement que :
 - Tu n'es pas intéressé.e et donc, que tu ne t'es pas déplacé.e pour aller voter.
- **Si tu annules ton vote**, tu envoies comme message au gouvernement que :
 - Tu es intéressé.e par la politique, car tu t'es déplacé.e pour voter, mais qu'aucun des partis ne rejoins tes valeurs et ceci exprime ton mécontentement.

L'importance du vote

- Lors des dernières élections générales en 2015, les jeunes ont été plus nombreux à voter, mais dans une proportion inférieure au taux de participation générale.
- Par contre, en Nouvelle-Écosse 61,1% des jeunes de 18 à 24 ans ont voté, ce qui est le 3^e taux le plus élevé au Canada : Il faut donc continuer!
- Plusieurs pays dans le monde se battent encore pour obtenir le droit de vote
- Voter est un moyen super simple pour exprimer son opinion sur les enjeux et les décisions qui peuvent influencer ton quotidien
- Nous vous encourageons à voter, puisque voter exprime au gouvernement que les jeunes sont intéressés par la politique et qu'il ne faut pas les oublier lorsqu'il est temps de prendre des décisions.

Lexique

Électeur·trice : C'est toi, si tu es un.e citoyen.ne canadien.ne âgé.e d'au moins 18 ans le jour de l'élection.

Votant·e : C'est également toi, si tu as voté!

Circonscription : C'est un territoire géographique et les gens qui résident dans ce territoire se retrouvent sur la même liste électorale. Chaque territoire est représenté par un député à la Chambre des communes du Canada. Le Canada comprend 338 circonscriptions.

Scrutin : C'est le terme utilisé pour décrire une élection générale, une élection partielle ou un référendum.

- **Élection partielle** : Élection qui se tient dans une seule circonscription lorsque siège d'un député devient vacant (retraite, démission ou décès par exemple)

Bulletin de vote : C'est le petit bout de papier qui te sera présenté lorsque tu iras voter et où tu pourras cocher pour le ou la représentant.e de ton choix.

Urne (boîte de scrutin) : Boîte avec une fente où tu vas déposer ton bulletin de vote une fois remplis.

Isoloir : C'est ce qui te donne l'intimité nécessaire pour remplir ton bulletin de vote.

Scrutateur : C'est un membre du personnel électoral qui est chargé de superviser un bureau de scrutin lors d'une élection.

Bureau de scrutin ou bureau de vote : L'endroit où tu es invité à voter selon ton adresse résidentielle.

Carte d'information de l'électeur : C'est la carte qu'Élections Canada va t'envoyer par la poste pendant la campagne électorale sur laquelle il y a ton nom si tu es inscrit.e sur la liste électorale préliminaire. La carte va t'indiquer où et quand tu peux voter le jour du scrutin et lors du vote par anticipation.

Élections Canada : C'est l'organisme non partisan chargé de la conduite des élections. Si tu as besoin d'aide concernant les élections, c'est l'organisme par excellence pour t'aider.

Bureau local d'Élections Canada : Après le déclenchement d'une élection, Élections Canada ouvre un bureau local dans chaque circonscription du Canada. Tu peux y aller pour voter, pour demander un vote par bulletin spécial ou poser des questions par exemple.

Vote par bulletin spécial : C'est le bulletin de vote qui te permet de voter si tu n'es pas au Canada pendant les élections ou si tu votes dans un bureau local d'Élections Canada. Pour voter de cette façon, il faut t'inscrire auprès d'Élections Canada le plus tôt possible. Tu devras toi-même y inscrire le nom du.de la candidat.e de ton choix au lieu de cocher.

Vote par anticipation : C'est le vote qui a lieu quelques jours avant le jour de l'élection. Si tu sais que tu seras indisponible le jour de l'élection, tu peux aller voter plus tôt au bureau de vote par anticipation inscrit sur ta carte de l'électeur.

Système électoral du Canada : Le système électoral, ici au Canada, est un système majoritaire uninominal à un tour, c'est-à-dire que le.la candidat.e qui recueille plus de votes que tout autre candidat dans la circonscription devient député. Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir la majorité absolue des voix (50 % plus un) pour être élu.

Pour plus d'informations

ÉLECTIONS CANADA, *Estimation du taux de participation par groupe d'âge et par sexe à l'élection générale de 2015, En ligne]*, 2016,

https://www.elections.ca/res/rec/part/estim/42ge/42_f.pdf

ÉLECTIONS CANADA, *organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement, [En ligne]*, www.elections.ca

PARLEMENT DU CANADA, *Publication de recherche, La participation électorale des jeunes au Canada, En ligne]*, 2016,

https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/2016104E

Ce document a été financé par le
département des Affaires Municipales



Ce document a été créé par
Marie-Christine Frédette Fortin, employée du CJP, été 2019
Et ajusté en août 2021



54, rue Queen,
Dartmouth, Nouvelle-Écosse,
B2Y 1G3



902-433-2084



www.conseiljeunesse.ca/



@boomdanstaface